

# Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ERGONOMIE			
Code	PAEG3B77ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Nicolas DRAYE</b> (nicolas.draye@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE vise à approfondir la connaissance de l'étudiant envers son environnement tant juridique, éthique et déontologique que, plus particulièrement, celui propre à la profession d'ergothérapeute.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
  - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
  - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
  - 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
  - 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

### Acquis d'apprentissage visés

- Ergonomie (ou l'étude des facteurs humains) : la discipline scientifique qui vise la compréhension fondamentale des interactions entre les êtres humains et les autres composantes d'un système, et la mise en œuvre dans la conception de théories, de principes, de méthodes et de données pertinentes afin d'améliorer le bien-être des hommes et l'efficacité globale des systèmes.  
 Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :
  - d'intégrer des méthodes d'observation et d'analyse du poste de travail à la personne dans un cadre de prévention/analyse des risques professionnels, avec une finalité de prévention primaire, secondaire ou tertiaire selon la réalité professionnelle;
  - d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques permettant l'organisation de séances de prévention à l'égard de travailleurs et adaptées à certaines pathologies spécifiques;
  - d'illustrer des moyens d'adaptation du poste de travail au travailleur. Par travail, on entendra les interactions entre l'Homme et la Machine au sens large, qui interviennent aussi bien dans le cadre professionnel (en économie normale et protégée) qu'extra-professionnel (activités de la vie journalière, loisirs, ...).

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B77ERGA Ergonomie

24 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG3B77ERGA Ergonomie

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

## Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b>	136 Rue Trieu Kaisin	6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ergonomie			
Code	16_PAEG3B77ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Nicolas DRAYE</b> (nicolas.draye@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

L'ergonomie vise à améliorer les conditions de travail et d'usage (prévention des accidents, des maladies professionnelles, baisse de la pénibilité, de la charge physique, mentale et psychique du travail...) tout en prenant en compte les différents critères de performance (production, qualité, délais, maintenance...) relatifs aux structures et aux activités pour lesquelles il intervient.

Pour cela, l'ergonomie peut agir dans des cadres variés relatifs à des projets concernant :

- La conception de systèmes sociotechniques (organisations), d'espaces (architecture), de produits (outils, machines, interfaces hommes-machines...) ;
- La prévention d'atteintes à la santé dans et par le travail ;
- Le maintien dans l'emploi et l'insertion professionnelle.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'intégrer des méthodes d'observation et d'analyse du poste de travail à la personne dans un cadre de prévention/analyse des risques professionnels, avec une finalité de prévention primaire, secondaire ou tertiaire selon la réalité professionnelle;
- d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques permettant l'organisation de séances de prévention à l'égard de travailleurs et adaptées à certaines pathologies spécifiques.
- d'illustrer des moyens d'adaptation du poste de travail au travailleur. Par travail, on entendra les interactions entre l'Homme et la Machine au sens large, qui interviennent aussi bien dans le cadre professionnel (en économie normale et protégée) qu'extra-professionnel (activités de la vie journalière, loisirs, ...).

Compétences développées :

1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

1.6 Exercer son raisonnement scientifique

4 Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes

4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés

5 Assurer une communication professionnelle

5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire

5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Lors du cours nous aborderons :

1. Les approches de prévention dans la lutte contre les troubles musculo-squelettiques :
  - Adaptation de l'environnement
  - Adoption de gestes et postures correctes
  - Maintien de la condition physique
2. Classification de méthodes d'évaluation et/ou de prévention des risques de troubles musculosquelettiques
3. Stratégie générale de prévention des risques

#### Démarches d'apprentissage

Les étudiants utiliseront des démarches réflexives afin de répondre aux problèmes posés par l'enseignant lors des cours et/ou conférence.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Lors des cours, l'enseignant expliquera la manière de réaliser le travail

#### Ouvrages de référence

www.emploi.belgique.be consulté le 23/10/2018

www.deparisnet.be consulté le 3/09/2016

www.inrs.fr consulté le 4/09/2018

www.suvapro.ch consulté le 4/09/2017

www.irsst.qc.ca consulté le 4/07/2019

Amalberti R. (2001), La Conduite de systèmes à risques, PUF, Paris, 2e édition.

Baccino T., Bellino C. et Colombi T. (2005), Mesure de l'utilisabilité des interfaces, Hermès Science Publisher, Paris.

Brangier E. et Barcenilla J. (2003), Concevoir un produit facile à utiliser, Éditions d'organisation, Paris.

Cerf M. et Falzon P. (dir.) (2005), Situations de service : travailler dans l'interaction, PUF, Paris.

Chapanis A. (1996), Human Factors in Systems Engineering, Wiley, New York.

Daniellou F. (1986), L'Opérateur, la vanne, l'écran. L'ergonomie des salles de contrôle, ANACT, Montrouge.

Darses F., Cahour B., Poveda O., André-Thorin F., Delabie J.-B. et Pécheux V. (2001), « Quelles conditions pour la participation des opérateurs à la conception de leurs dispositifs de fabrication ? », Actes de la conférence internationale SELF-ACE 2001, Montréal, 3-5 octobre.

Falzon P. (dir.) (2004), Ergonomie, PUF, Paris.

Grosjean M. et Lacoste M. (dir.) (1999), Communication et intelligence collective, le travail à l'hôpital, PUF, Paris.

Guérin F., Laville A., Daniellou F., Duraffourg J. et Kerguelen A. (2007), Comprendre le travail pour le transformer : la pratique de l'ergonomie, ANACT, Lyon-Montrouge, 5e édition.

Hoc J.-M. et Darses F. (dir.) (2004), Psychologie ergonomique : tendances actuelles, PUF, Paris.

Lahy J.-M. (1916), Le Système Taylor et la psychologie du travail professionnel, Masson, Paris, p. 190-193.

Leplat J. (2000), L'Analyse psychologique de l'activité en ergonomie, Octarès, Toulouse.

Maline J. (1994), Simuler le travail, une aide à la conduite de projet, ANACT éditions, Paris.

Marquié J.-C., Paumes D. et Volkoff S. (dir.) (1995), Le Travail au fil de l'âge, Octarès, Toulouse.

McCormick E.J. et Sanders M.S. (1987), Human Factors in Engineering and Design, McGraw-Hill, New York.

Melier B. et Quéinnec Y. (2000), Communication et travail, Actes du XXXVe congrès de la SELF, Octarès, Toulouse.

Montmollin M. de (1994), Sur le travail : choix de textes (1966-1992), Octarès, Toulouse.

- (dir.) (1997), Vocabulaire de l'ergonomie, Octarès, Toulouse, 2e éd.

Neboît M. et Vézina M. (dir.) (2002), Stress au travail et santé psychique, Octarès, Toulouse.

Perrow C. (1999), Normal Accidents. Living with High-Risk Technologies, Basic Books, New York.

Quéinnec Y., Teiger C. et Terssac G. de (dir.) (1992), Repères pour négocier le travail posté, Octarès, Toulouse.

Reason J. (1993), L'Erreur humaine, PUF, Paris.

Richard J.-F. (1990), Les Activités mentales. Comprendre, raisonner, trouver des solutions, Armand Colin, Paris.

Rigby L.V., Cooper J.I. et Spickard W.A. (1961), Guide to Integrated System Design for Maintainability, Wright-Patterson Air Force Base, Ohio, ASD Technical Report 61-424.

MONOD H. et KAPITANIAK B., Ergonomie, Paris, Masson, 1er mai 2003, 286p.

HARICHAUX P. et LIBERT J.-P., Ergonomie et prévention des risques professionnels, Paris, Ed. Chiron, 2003, 157p.

MALCHAIRE J., Programmes de conservation de l'audition, organisation en milieu industriel, Paris, Ed. Masson, 1994,

## Supports

Copie des diapositives PowerPoint

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation sera effectuée sur base d'un travail de groupe.

Lors de la deuxième session, l'étudiant pourra réaliser son travail seul.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

Nicolas Draye

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).